

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 janvier 2015

LA CROISSANCE ET L'ACTIVITÉ - (N° 2498)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 1759

présenté par
M. Tardy et Mme de La Raudière

ARTICLE 64 QUATER

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence avec la demande de suppression de l'article 64 ter.